

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les sports
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

CAHIER DES CHARGES
pour organisateurs concours agility

valable à partir 01.01.2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	7
1.1	Dernières modifications	7
2.	Obligations générales de l'organisateur	8
2.1	Phase de préparation	8
2.1.1	Directeur d'examen	8
2.1.2	Bureau d'inscription	8
2.1.3	Concours obligatoires	8
2.1.4	Chiennes en chaleur	8
2.1.5	Obstacles	8
2.1.6	Juge	9
2.1.7	Annonce officielle dans AIS	10
2.1.8	Inscriptions aux tournois	10
2.1.9	Annulation d'un tournoi	10
2.1.10	Objectifs en matière de calendrier	10
2.1.11	Soins médicaux	11
2.1.12	Installations sanitaires	11
2.2	Jour du tournoi	11
2.2.1	Vérification de l'éligibilité	11
2.2.2	Vérification de la licence	11
2.2.3	Site de la compétition	11
2.2.4	Installation des anneaux	12
2.2.5	Conditions d'éclairage	12
2.2.6	Aide	12
2.2.7	Chronométrage	12
2.2.8	Informations pour les participants	13
2.2.9	Système de haut-parleurs et speaker	13
2.2.10	Logiciel de tournoi	13
2.2.11	Prix d'honneur	13
2.3	Après le tournoi	13
2.3.1	Communication des résultats à la CTAMO	13
2.3.2	Franc WM	13
3.	Aspects supplémentaires Tournois CTAMO	14
3.1	Candidature	14
3.2	Inscription / Connexion	14
3.3	Participation aux frais CTAMO	14
3.3.1	Phase de préparation	14
3.3.2	Juge	14
3.3.3	Juge-Arbitre	14
3.3.4	Remboursements	14

3.4	Visite du parcours	15
3.5	Reportages dans HUNDE et InfoChiens	15
3.6	Chiennes en chaleur	15
4.	Aspects supplémentaires SM Individuel	16
4.1	Phase de préparation	16
4.1.1	Lien avec la CTAMO	16
4.1.2	Invitation des invités d'honneur	16
4.1.3	Drapeau de l'ASC et de la CTAMO	16
4.1.4	Infrastructure	16
4.1.5	Obstacles	16
4.1.6	Juge	16
4.1.7	Juge-Arbitre	16
4.1.8	Annonce officielle dans AIS	16
4.1.9	Inscriptions aux tournois	17
4.1.10	Objectifs en matière de calendrier	17
4.2	Jour du tournoi	17
4.2.1	Aide	17
4.2.2	Chronométrage	17
4.2.3	Affichage des résultats	17
4.2.4	Site web	17
4.2.5	Informations pour les participants	17
4.2.6	Système de haut-parleurs et speaker	18
4.2.7	Logiciel de tournoi	18
4.2.8	Numéros de départ	18
4.2.9	Prix d'honneur	18
4.3	Après le tournoi	18
4.3.1	Livraison des données à CTAMO	18
5.	Aspects supplémentaires CSPC	19
5.1	Phase de préparation	19
5.1.1	Lien avec la CTAMO	19
5.1.2	Invitation des invités d'honneur	19
5.1.3	Drapeau de l'ASC et de la CTAMO	19
5.1.4	Concours obligatoires	19
5.1.5	Inscription à l'agenda dans AIS	19
5.1.6	Infrastructure	19
5.1.7	Obstacles	19
5.1.8	Juge	19
5.1.9	Juge-Arbitre	19
5.1.10	Signalement dans AIS	19
5.1.11	Inscriptions aux tournois	20

5.1.12	Objectifs en matière de calendrier	20
5.2	Jour du tournoi	20
5.2.1	Vérification des conditions d'admission	20
5.2.2	Aide	20
5.2.3	Chronométrage	20
5.2.4	Site web	21
5.2.5	Informations pour les participants	21
5.2.6	Système de haut-parleurs et speaker	21
5.2.7	Logiciel de tournoi	21
5.2.8	Numéros de départ	21
5.2.9	Prix d'honneur	21
5.3	Après le tournoi	21
5.3.1	Livraison des données à CTAMO	21
6.	Aspects supplémentaires Qualification EO	23
6.1	Phase de préparation	23
6.1.1	Lien avec la CTAMO	23
6.1.2	Invitation des invités d'honneur	23
6.1.3	Drapeau de l'ASC et de la CTAMO	23
6.1.4	Concours obligatoires	23
6.1.5	Infrastructure	23
6.1.6	Obstacles	23
6.1.7	Juge	23
6.1.8	Juge-Arbitre	23
6.1.9	Annonce officielle dans AIS	23
6.1.10	Inscriptions aux tournois	24
6.1.11	Objectifs en matière de calendrier	24
6.2	Jour du tournoi	24
6.2.1	Aide	24
6.2.2	Chronométrage	24
6.2.3	Site web	24
6.2.4	Informations pour les participants	24
6.2.5	Système de haut-parleurs et speaker	24
6.2.6	Logiciel de tournoi	24
6.2.7	Numéros de départ	25
6.2.8	Prix d'honneur	25
6.3	Après le tournoi	25
6.3.1	Livraison des données à CTAMO	25
7.	Aspects supplémentaires Qualification pour la Coupe du monde	26
7.1	Phase de préparation	26
7.1.1	Lien avec la CTAMO	26

7.1.2	Invitation des invités d'honneur	26
7.1.3	Drapeau de l'ASC et de la CTAMO	26
7.1.4	Concours obligatoires	26
7.1.5	Infrastructure	26
7.1.6	Obstacles	26
7.1.7	Juge	26
7.1.8	Juge-Arbitre.....	26
7.1.9	Annonce officielle dans AIS	26
7.1.10	Inscriptions aux tournois	27
7.1.11	Objectifs en matière de calendrier	27
7.2	Jour du tournoi	27
7.2.1	Aide	27
7.2.2	Chronométrage	27
7.2.3	Affichage des résultats.....	27
7.2.4	Site web	28
7.2.5	Informations pour les participants	28
7.2.6	Système de haut-parleurs et speaker	28
7.2.7	Logiciel de tournoi	28
7.2.8	Numéros de départ	28
7.2.9	Prix d'honneur	28
7.3	Après le tournoi.....	28
7.3.1	Livraison des données à CTAMO	28
8.	Aspects supplémentaires Qualification SAO	29
8.1	Phase de préparation.....	29
8.1.1	Lien avec la CTAMO	29
8.1.2	Invitation des invités d'honneur.....	29
8.1.3	Drapeau de la SCS et de la CTAMO	29
8.1.4	Concours obligatoires	29
8.1.5	Infrastructure	29
8.1.6	Obstacles	29
8.1.7	Juge	29
8.1.8	Juge-Arbitre.....	29
8.1.9	Annonce officielle dans AIS	29
8.1.10	Inscriptions aux tournois	30
8.1.11	Objectifs en matière de calendrier	30
8.2	Jour du tournoi	30
8.2.1	Aide	30
8.2.2	Chronométrage	30
8.2.3	Affichage des résultats.....	30
8.2.4	Site web	30

8.2.5	Informations pour les participants	30
8.2.6	Système de haut-parleurs et speaker	30
8.2.7	Logiciel de tournoi	31
8.2.8	Numéros de départ	31
8.2.9	Prix d'honneur	31
8.3	Après le tournoi	31
8.3.1	Livraison des données à CTAMO	31
9.	Adresses et liens importants.....	32
10.	Approbation et entrée en vigueur	32

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1. INTRODUCTION

La CTAMO édicte le présent cahier des charges en se basant sur le chiffre 1 du règlement Agility.

Le cahier des charges a pour but d'aider les organisateurs de tournois d'Agility dans la préparation et le déroulement d'un tournoi.

1.1 Dernières modifications

Art.	Titre	Action
2.1.6	Assistants, écart entre le chronométrage électronique et le chronométrage manuel.	Complète
3	SOAWC s'appelle désormais SAO et JOAWC s'appelle désormais JAO. Ces nouvelles appellations sont utilisées dans l'ensemble du document.	Changement de nom
3.5	Rapports Chiens et InfoChiens S'applique à tous les tournois CTAMO et est supprimé dans les différents tournois.	Nouveau
3.6	Chiennes en chaleur S'applique à tous les tournois CTAMO et est supprimé lors des différents tournois.	Nouveau
9	Adresses et liens importants	Révisé

Remarque : les modifications sont indiquées en gras dans le document.

2. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE L'ORGANISATEUR

Chaque organisateur se renseigne de manière autonome sur la version en vigueur du cahier des charges et sur le recueil de règlements de la CTAMO en vigueur sur Internet à l'adresse www.tkamo.ch.

Les organisateurs sont tenus de respecter le règlement des concours de la SCS et de la CTAMO ainsi que la loi suisse sur la protection des animaux et l'ordonnance sur la protection des animaux.

Le département Compétition (wettkampf@tkamo.ch) de la CTAMO est à votre disposition pour répondre à vos questions.

2.1 Phase de préparation

2.1.1 Directeur d'examen

L'organisateur désigne un directeur de concours qui est responsable, du côté de l'organisateur, du déroulement technique, organisationnel et administratif du tournoi et qui assure la coordination avec les juges et la CTAMO ainsi que l'engagement des aides prescrites par le règlement.

2.1.2 Bureau d'inscription

L'organisateur désigne une personne comme bureau d'inscription qui est responsable, du côté de l'organisateur, des inscriptions dans AIS (Agility Information System de la CTAMO), de la réception des inscriptions / mutations des sportifs et de la communication des résultats à l'organe de contrôle.

Le bureau d'inscription a besoin d'un login pour l'AIS afin de pouvoir saisir l'inscription à l'agenda et l'annonce officielle. Un login manquant peut être demandé au secrétariat de la CTAMO en mentionnant le club SCS, le numéro du club (et si nécessaire la désignation de l'organisateur supplémentaire) ainsi que l'adresse e-mail du bureau d'inscription. **L'autorisation d'ouverture du bureau d'inscription par le comité de l'association SCS (selon le répertoire des organes de la SCS) doit être jointe.**

2.1.3 Concours obligatoires

Lors d'un tournoi d'Agility, le règlement prévoit obligatoirement l'organisation d'une compétition d'Agility et d'une compétition de Jumping par jour. Les exceptions ne peuvent être accordées que par la CTAMO.

2.1.4 Chiennes en chaleur

L'organisateur est libre d'accepter ou non les chiennes en chaleur. Toutefois, un refus doit être annoncé dès l'inscription officielle.

2.1.5 Obstacles

Les obstacles valables en Suisse sont décrits dans le règlement Agility, respectivement dans les directives de la FCI sur les engins (> Règlements > Agility).

L'organisateur est responsable de la mise à disposition exclusive d'obstacles et d'engins conformes au règlement. Ceux-ci doivent être en parfait état.

Un ensemble complet d'obstacles comprend

Sauts	Zones de contact	Autres
14 haies (y compris 1 double haie)	1 bascule	4 tunnels fixes dont un de 3 - 4m
1 mur	1 paroi inclinée	1 slalom
1 pneu	1 passerelle	
1 Saut en longueur		

Les obstacles comprennent un ensemble de numéros réglables de 1 à 22.

Les zones de contact électroniques sont autorisées.

2.1.6 Juge

La CTAMO publie la liste actuelle des juges sur www.tkamo.ch. L'organisateur cherche et engage lui-même le nombre de juges nécessaires.

Si un juge étranger doit être désigné, l'autorisation de la fédération étrangère doit être obtenue au préalable.

Procédure :

1. L'organisateur demande par écrit au secrétariat de la CTAMO la libération du juge étranger en indiquant le nom complet du juge et son adresse e-mail, le nom de la fédération étrangère ainsi que la date et le lieu de l'examen.
2. Le secrétariat de la CTAMO transmet la demande au responsable des juges de la CTAMO pour examen.
3. Le responsable des juges examine la demande et informe le juge étranger du règlement de compétition suisse actuellement en vigueur. Le juge étranger confirme le respect de celui-ci. En outre, le juge étranger reçoit des informations sur l'indemnisation usuelle en Suisse (la base est, comme pour les juges suisses, les dispositions d'exécution "Indemnisation des juges de compétition").
4. En cas d'examen positif, le secrétariat de la CTAMO effectue une demande de libération auprès de la fédération étrangère.
5. L'organisateur est informé par écrit de la décision de la fédération étrangère par le secrétariat de la CTAMO.

Toutes les informations importantes telles que le nombre d'obstacles disponibles, le nombre d'assistants, le plan de déroulement, etc. doivent être envoyées spontanément au juge au plus tard deux semaines avant le tournoi (**l'inscription AIS doit donc être complétée à ce moment-là**).

Un juge a le droit d'annuler son intervention s'il n'a pas reçu d'informations ou si les informations reçues sont insuffisantes dans le délai imparti.

L'organisateur a le devoir de s'assurer que la compétition se déroule conformément au règlement. Si l'organisateur constate que le parcours présenté n'est pas conforme au règlement (nombre d'engins, longueur du parcours, distance entre les engins), il est en droit d'attirer l'attention du juge sur ce point et d'exiger que le règlement soit respecté. Les parcours non conformes au règlement doivent être signalés par l'organisateur à la CTAMO. L'organisateur est libre de demander l'aide d'un Juge-Arbitre auprès de la CTAMO. L'organisateur n'a pas le droit d'imposer au juge des prescriptions concernant la longueur des parcours, le nombre d'obstacles, le degré de difficulté des parcours, l'utilisation multiple du parcours pour plusieurs classes, etc.

La présence du juge s'étend sur au moins ½ heure avant le début du briefing de sa première intervention et jusqu'à 90 minutes au maximum après la fin de sa dernière intervention.

Le nombre maximum de manches jugées par juge et par jour est de 300. La durée maximale d'intervention d'un juge (temps de course, y compris les transformations, les briefings et les visites de parcours) ne doit pas excéder 9 heures.

Si la durée d'intervention est supérieure à 8 heures, l'emploi du temps doit prévoir au moins 30 minutes de pause pour le juge.

La rémunération des juges est fixée dans le règlement des frais de la CTAMO. Ceux-ci sont disponibles sur www.tkamo.ch sous Règlements - Instructions.

Lorsqu'un juge est désigné, le juge superviseur responsable est indiqué comme juge de la compétition et communiqué au système CTAMO avec l'annonce des résultats.

2.1.7 Annonce officielle dans AIS

Toutes les compétitions doivent être entièrement enregistrées par l'organisateur dans le système d'information électronique sur les compétitions (AIS) de la CTAMO et sont ainsi autorisées.

Les compétitions auxquelles la participation est limitée par la race ou le pedigree FCI ne comptent pas pour l'ARL/ACR et doivent être marquées en conséquence.

La publication de la compétition dans l'agenda électronique de la CTAMO est automatique.

Les mutations ou les ajouts aux compétitions doivent être effectués dans le système électronique d'information sur les compétitions de la CTAMO.

La CTAMO peut émettre des directives concernant les annonces d'une compétition. Les compétitions pour lesquelles le règlement de compétition de la SCS n'est pas respecté peuvent être supprimées par la CTAMO.

La CTAMO contrôle les signalements et a le droit de rejeter les signalements qui ne respectent pas les dispositions.

L'inscription doit être faite ou complétée dans AIS au plus tard 14 jours avant le jour de la compétition. Les tournois qui n'ont pas de données de juge 14 jours avant le jour de la compétition sont automatiquement marqués comme bloqués

Il n'est pas possible de modifier la date d'un tournoi. Le tournoi doit être marqué avec le statut "annulé" et un nouveau tournoi doit être ouvert.

2.1.8 Inscriptions aux tournois

L'organisateur détermine la manière dont il souhaite recevoir les inscriptions au tournoi.

2.1.9 Annulation d'un tournoi

Si un tournoi ne peut pas avoir lieu, il est impératif de prendre immédiatement les mesures suivantes :

- Mutation dans AIS (statut du tournoi = annulé)
- Information aux juges
- Information aux équipes déjà inscrites

2.1.10 Objectifs en matière de calendrier

Les horaires doivent être adaptés au nombre de participants et au nombre de rings. Il est recommandé de convenir de l'heure avec les juges suffisamment tôt.

Règle générale pour le calcul : selon la compétition, il faut compter 60 à 70 secondes par course.

L'horaire doit inclure 20 minutes de temps de transformation par concours. Des temps de transformation plus courts doivent être convenus avec le juge.

Pour la visite du parcours, il faut prévoir 10 minutes par groupe dans l'horaire. Si plus de 50 équipes participent, la reconnaissance du parcours doit impérativement être divisée en plusieurs groupes. S'il y a plus de 100 équipes participantes par catégorie et par classe, le premier groupe effectue la course après la reconnaissance du parcours. Ensuite, le deuxième groupe effectue le parcours, puis la course. Il en va de même pour les autres groupes.

Si un seul groupe de briefing est prévu, il faut laisser suffisamment de temps au premier coureur pour se préparer avec son chien (règle générale : jusqu'à 5 minutes).

Lors du briefing, le juge annonce la durée effective du parcours.

Le premier briefing d'un tournoi ne doit pas avoir lieu avant 7h30 et le tournoi doit, dans la mesure du possible, être terminé avant 19h (à l'exception des meetings du soir).

L'organisateur est tenu de mettre l'horaire à la disposition des participants au moins 3 jours avant le tournoi, afin de pouvoir planifier les arrivées, les départs ou l'hébergement.

2.1.11 Soins médicaux

L'organisateur doit s'assurer que les adresses et les numéros de téléphone des médecins urgentistes de garde pour les humains et les animaux sont immédiatement disponibles en cas d'urgence. Dans la mesure du possible, un secouriste formé doit être présent lors de l'événement.

2.1.12 Installations sanitaires

Les organisateurs doivent s'assurer que les installations sanitaires sont fonctionnelles et adaptées au nombre de participants et de spectateurs.

2.2 Jour du tournoi

2.2.1 Vérification de l'éligibilité

L'organisateur doit contrôler et garantir le droit de participation, la classe et la catégorie des participants.

- Le conducteur du chien doit être membre d'un club de la SCS et le chien doit être titulaire d'une licence Agility pour l'année en cours. Cette disposition s'applique par analogie aux participants domiciliés à l'étranger.
- L'équipe doit prendre le départ dans la classe et la catégorie correctes.
- La vérification des licences via le système CTAMO doit être effectuée au plus tard le matin de chaque jour de tournoi. Les participants inscrits dans une mauvaise classe / catégorie doivent être informés à la clôture des inscriptions. Un changement de catégorie doit être effectué. Les participants pour lesquels le contrôle de licence indique un numéro de licence non valable ne peuvent prendre part à aucune des compétitions.

2.2.2 Vérification de la licence

La fonction "Contrôle de licence" est disponible dans le système CTAMO sous "Contrôle de licence AIS Agility" pour le contrôle des licences CH et doit être effectuée avant un tournoi. Le contrôle permet de savoir si une licence est valable et si elle est inscrite dans la catégorie/classe correcte.

Pour ce faire, il faut télécharger un fichier .xls/.xlsx/.csv contenant au moins les champs suivants :

- Numéro de licence
- Catégorie
- Classe

- dans le fichier, veuillez supprimer les numéros de licence étrangers et tous les numéros de licence Oldies

- Orange = avertissement de la présence éventuelle d'un message erroné.

- Rouge = erreur évidente détectée. La licence a été enregistrée de manière incorrecte.

Le contrôle de licence indique également le nom du chien lors du message d'erreur. Cela permet de détecter si un numéro de licence erroné a été déclaré.

2.2.3 Site de la compétition

Pour les compétitions, le terrain de compétition doit être conforme au règlement des compétitions. Un espace de préparation adéquat vers le ring facilite le déroulement fluide de la compétition dans le temps.

L'organisateur est tenu d'organiser les compétitions exclusivement sur un sol approprié et de contrôler que le sol ne comporte pas de pierres, d'inégalités, etc. et de l'aménager en conséquence. Les surfaces en herbe / gazon doivent être tondues.

2.2.4 Installation des anneaux

Cf. règlement Agility ch. 2.1

Pour des raisons de sécurité, les barrières de parcours doivent être placées de manière que les chiens se trouvant sur le parcours ne puissent pas être dérangés par d'autres chiens, par exemple une double délimitation de ring de 2 à 3 mètres autour du ring proprement dit.

S'il existe une clôture de protection visuelle fermée / un panneau en bois / un mur ou un dispositif similaire, cette distance minimale n'est pas applicable, sauf dans la zone de départ et d'arrivée.

L'organisateur est en outre tenu de prendre des mesures si des barrières ont été endommagées ou enlevées.

Les chiens aboyeurs et agressifs ne doivent pas être placés à proximité du ring. Les juges et les responsables de concours ont le droit de faire appliquer cette disposition.

Les espaces de départ et d'arrivée doivent impérativement rester libres. Dans cette zone, un espace d'attente de 5 mètres de large doit être respecté pour les chiens en attente.

2.2.5 Conditions d'éclairage

Les conditions d'éclairage sur le ring doivent être telles que le chien et le conducteur puissent courir sans danger et que le juge puisse juger sans problème et communiquer avec le secrétaire du ring. Le juge en fonction décide de la faisabilité. Il a le droit d'interrompre un concours jusqu'à ce que les conditions d'éclairage soient correctes. Dans des cas extrêmes, il peut décider d'interrompre la compétition, par exemple à la tombée de la nuit.

2.2.6 Aide

Pour le bon déroulement du concours, les personnes suivantes sont nécessaires par anneau :

- a) 1 enregistreur de juge qui note les points d'erreur indiqués par le juge et le temps de course mesuré.
- b) 2 chronomètres (1 pour la mesure officielle et 1 chronomètre manuel pour la sécurité). **En cas de divergence supérieure à 1 seconde entre la mesure électronique et la mesure manuelle, il convient de vérifier la raison avec le juge. Jusqu'à l'obtention du résultat de cette vérification, le coureur suivant ne peut pas recevoir l'autorisation de prendre le départ.**
- c) 1 guide des équipes, dont la mission est d'appeler les équipes dans l'ordre prévu et d'assurer le bon déroulement de la compétition
- d) Au moins 2 assistants de ring chargés d'entretenir le parcours et le sol, conformément aux instructions du juge.

En outre, les assistants suivants doivent être prévus :

- a) Un nombre suffisant d'assistants sur tous les rings pour la mise en place des obstacles selon les indications du juge.
- b) Personnel suffisant pour le bureau des compétitions afin d'établir les classements

Les enregistreurs de juge et les chronomètres pour les mesures manuelles ne doivent pas être remplacés pendant une compétition (= tous les partants qui sont classés dans une liste de classement). Cependant, ces assistants doivent être remplacés régulièrement, car la concentration ne peut pas être maintenue pendant toute une journée.

2.2.7 Chronométrage

L'utilisation du chronométrage électronique est régie dans le règlement Agility, ch. 2.6.

2.2.8 Informations pour les participants

Les horaires, les listes de départ et les classements doivent être mis à disposition à un endroit bien visible. **Si ces listes sont proposées en ligne, le lien correspondant doit être mis à disposition en conséquence.**

2.2.9 Système de haut-parleurs et speaker

L'utilisation d'un système de haut-parleurs et d'un speaker est facultative.

Le speaker peut donner des informations générales et, en accord avec le juge, des indications sur le parcours telles que la longueur, le temps maximum et le temps standard.

2.2.10 Logiciel de tournoi

L'organisateur est libre de choisir le logiciel de tournoi qu'il souhaite utiliser. Il doit toutefois s'assurer qu'il permet d'établir des classements conformes au règlement pour toutes les compétitions organisées. De plus, la communication des résultats à l'organe de contrôle CTAMO doit pouvoir être effectuée correctement.

L'organisateur est responsable de l'enregistrement des valeurs actuelles des directives dans le logiciel de tournoi. De même, la liste des juges doit être tenue à jour.

2.2.11 Prix d'honneur

La remise de prix d'honneur aux personnes les mieux placées dans les compétitions est laissée à l'appréciation de l'organisateur, mais devrait être en accord avec le montant des frais d'inscription.

2.3 Après le tournoi

2.3.1 Communication des résultats à la CTAMO

L'organisateur transmet les résultats au système CTAMO (AIS - Annonce des résultats Agility) conformément à la directive Annonce des résultats.

Lors de la transmission, les résultats sont contrôlés quant à leur exactitude formelle. Les annonces de résultats erronées ne peuvent pas être transmises au système. Attention : les licences inactives selon le contrôle de licence sont refusées.

2.3.2 Franc WM

Les organisateurs de compétitions sont tenus de verser le "franc CM" par participant à la CTAMO. Ce montant sera facturé par la CTAMO.

Le franc des championnats du monde est prélevé pour chaque tournoi officiellement annoncé. Il se base sur le nombre d'équipes ayant pris le départ dans les compétitions d'Agility et de Jumping.

3. ASPECTS SUPPLÉMENTAIRES TOURNOIS CTAMO

Si un organisateur organise des tournois au nom de la CTAMO (CS individuels, qualifications CSPC, finales CSPC, qualifications CM, qualifications JAO, qualifications SAO, qualifications EO). Des dispositions complémentaires s'appliquent.

3.1 Candidature

Une candidature écrite peut être déposée à tout moment et sans appel explicite de la part de la CTAMO. La CTAMO peut publier les appels à candidatures correspondants sur www.tkamo.ch. Avant de poser sa candidature, il faut se procurer un questionnaire spécial sur www.tkamo.ch, puis le remplir et l'envoyer avec les autres documents. Si nécessaire, la CTAMO peut demander des informations supplémentaires pour mieux évaluer la candidature. La CTAMO informe les candidats par écrit de sa décision d'attribution.

3.2 Inscription / Connexion

L'enregistrement et l'inscription se font, à l'exception du CSPC, via le tableau de bord du système CTAMO. La facturation et l'encaissement sont effectués par la CTAMO.

La CTAMO verse un acompte à l'organisateur avant le tournoi. Le décompte définitif est effectué après la clôture de toutes les manifestations de qualification. Le nombre de frais d'inscription reçus moins les désistements/remboursements justifiés est déterminant.

3.3 Participation aux frais CTAMO

3.3.1 Phase de préparation

L'organisateur prend préalablement contact avec le département des finances afin de convenir des détails du décompte.

3.3.2 Juge

L'organisateur doit indemniser les juges conformément à la directive Indemnisation des juges des tournois Agility.

Pour les juges désignés par la CTAMO, les frais suivants sont pris en charge :

- Frais de déplacement (retour) selon la directive sur les taxes
- Frais d'hébergement/de nuitée

Les frais doivent être introduits auprès de la CTAMO contre facture et accompagnés des justificatifs pour le remboursement.

L'organisateur est responsable du ravitaillement gratuit des juges pendant la compétition.

Pour les qualifications organisées lors de "tournois ouverts", la CTAMO prend en charge les frais de juges susmentionnés au prorata du nombre de participants annoncés pour la journée de qualification.

Exemple : la qualification SAO est organisée lors d'un tournoi ouvert. 60% des participants inscrits au tournoi sont inscrits pour la qualification. La CTAMO prend en charge 60% des frais de juge pour la journée de qualification.

3.3.3 Juge-Arbitre

La CTAMO désigne le Juge-Arbitre et prend en charge sa rémunération.

L'organisateur est responsable du ravitaillement gratuit du Juge-Arbitre pendant la compétition.

3.3.4 Remboursements

L'organisateur facture de manière détaillée les remboursements auxquels il a droit, en joignant les justificatifs originaux de la CTAMO.

3.4 Visite du parcours

Pour la visite du parcours, il faut prévoir 10 minutes par groupe dans l'horaire. Si plus de 50 équipes participent, le parcours doit impérativement être divisé en plusieurs groupes. Tous les groupes d'une catégorie et d'une classe effectuent la reconnaissance du parcours l'un après l'autre. Ensuite, les partants effectuent leur course.

3.5 Reportages dans HUNDE et InfoChiens

Les reportages pour HUNDE et InfoChiens sont réalisés par le département «PR» de la CTAMO en collaboration avec l'organisateur.

3.6 Chiennes en chaleur

Les chiennes en chaleur doivent être admises à toutes les compétitions. Pour plus d'informations sur les chiennes en chaleur, voir les dispositions générales.

4. ASPECTS SUPPLÉMENTAIRES SM INDIVIDUEL

Les obligations générales de l'organisateur doivent être respectées. En complément ou en dérogation à ces obligations, les aspects énumérés ci-dessous entrent en ligne de compte.

4.1 Phase de préparation

4.1.1 Lien avec la CTAMO

Le département Compétition CTAMO se tient à disposition pour répondre aux questions.

4.1.2 Invitation des invités d'honneur

Tous les membres du comité central de la SCS et de la CTAMO, la direction du secrétariat de la SCS, le secrétariat de la CTAMO ainsi que le/la journaliste exécutant(e) HUNDE et InfoChiens doivent être invités par l'organisateur.

Les adresses sont envoyées à l'organisateur par le département des compétitions.

4.1.3 Drapeau de l'ASC et de la CTAMO

Les drapeaux de l'ASC & de la CTAMO doivent être accrochés lors des CS. Ceux-ci seront envoyés à l'organisateur par le département des compétitions.

4.1.4 Infrastructure

Les compétitions de qualification et les finales doivent se dérouler dans une salle avec un sol approprié et un nombre suffisant de places pour les spectateurs.

Une zone de préparation d'au moins 20m² et d'au moins 3m de large, avec au moins 1 haie identique et le même sol que sur le ring de compétition, doit être mise à la disposition des partants à proximité de celui-ci.

Il faut s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace pour les campeurs, les caravanes et les tentes.

4.1.5 Obstacles

Des appareils de remplacement équivalents doivent être disponibles sur place.

4.1.6 Juge

Les juges sont désignés par la CTAMO. L'invitation des juges est faite par la CTAMO, domaine des juges Agility.

L'organisateur organise l'hébergement et le transport de la possibilité d'hébergement au lieu de la manifestation en accord avec la CTAMO Domaine des juges Agility.

Au plus tard quatre semaines avant le tournoi, l'organisateur doit faire parvenir spontanément au juge toutes les informations importantes telles que l'hébergement, le trajet, le nombre d'obstacles à disposition, le nombre d'aides, le plan de déroulement, etc. (**copie à wettkampf@tkamo.ch**).

4.1.7 Juge-Arbitre

La CTAMO désigne le Juge-Arbitre et prend en charge sa rémunération.

L'organisateur est responsable du ravitaillement gratuit du Juge-Arbitre pendant la compétition.

4.1.8 Annonce officielle dans AIS

Inscription/connexion

L'enregistrement et l'inscription aux CS individuels se font dans le système CTAMO via le tableau de bord.

Tournoi

L'annonce des journées de tournoi est effectuée par la CTAMO dans l'AIS.

L'organisateur fixe les frais d'inscription en concertation avec la CTAMO. L'objectif est qu'il y ait le moins de frais supplémentaires possible par rapport aux tournois "normaux", ce qui permet de couvrir les frais d'infrastructure plus élevés.

4.1.9 Inscriptions aux tournois

L'organisateur a accès aux listes d'inscription via son tableau de bord.

4.1.10 Objectifs en matière de calendrier

Au moins pour Small/Medium et Intermediate/Large, un parcours séparé est requis pour chaque concours. Le département Compétition met à disposition de l'organisateur le modèle d'horaire avec la répartition des juges. L'organisateur complète le modèle d'horaire avec des inscriptions supplémentaires (présentation des équipes, annonce du classement, pauses éventuelles, etc.)

4 semaines avant le premier jour du tournoi, l'horaire provisoire doit être soumis à la CTAMO Ressort Compétition pour examen et approbation.

Une semaine avant le premier jour du tournoi, l'horaire définitif doit être soumis à la CTAMO, département Compétition, pour examen et approbation. Lors de l'établissement de l'horaire définitif, seuls les horaires peuvent être adaptés au nombre effectif d'inscriptions.

4.2 Jour du tournoi

4.2.1 Aide

L'intervention d'un orienteur est obligatoire.

Le poste de greffier doit être doublé (principe du double contrôle).

Il est en outre recommandé d'engager du personnel supplémentaire pour le ring afin de garantir un déroulement sans problème. Le transport de la laisse du départ à l'arrivée doit être assuré.

4.2.2 Chronométrage

L'utilisation d'un chronomètre électronique est obligatoire. De plus, un affichage du numéro de dossard actuel, du temps de course et des erreurs doit être utilisé.

Au moins une installation de remplacement pour le chronométrage électronique doit être disponible sur place.

L'utilisation d'un affichage des résultats pour le classement, les classements intermédiaires en cours, etc. est souhaitable.

4.2.3 Affichage des résultats

Une ou plusieurs annonces doivent être utilisées pour afficher les résultats du classement général.

4.2.4 Site web

Si une page web ou une sous-page du site web de l'organisateur/de l'association est spécialement créée pour les CS, les logos de la CTAMO et de l'ASC doivent être clairement placés.

4.2.5 Informations pour les participants

Les informations doivent être mises à la disposition des participants dans les langues nationales, à savoir l'allemand, le français et l'italien.

4.2.6 Système de haut-parleurs et speaker

L'utilisation d'un système de haut-parleurs et d'un speaker est obligatoire. L'annonce d'informations importantes doit se faire au moins en allemand et en français.

Les tâches de l'orateur incluent

- Informations organisationnelles importantes
- Présenter les juges
- Indications sur le parcours (type de course, catégorie, longueur, nombre d'obstacles, TPM et TPS)
- Informations Déroulement de la visite du parcours
- Plus d'informations si nécessaire

Courses finales uniquement :

- Informations sur le sportif et le chien (min. nom, nom du chien, race)
- Temps de course, erreurs de parcours, refus, disqualification

4.2.7 Logiciel de tournoi

L'organisateur est tenu d'utiliser un logiciel de tournoi capable d'établir tous les classements et évaluations requis pour les manches de qualification et de finale des CS individuels, conformément au règlement.

4.2.8 Numéros de départ

L'attribution des numéros de départ se fait de manière aléatoire et sur une base électronique (pas de tirage à la main). Si le terrain de départ le permet, la distance entre deux chiens du même conducteur doit être d'au moins 20 chiens.

Il est facultatif de fournir aux participants des dossards pour les compétitions.

L'ordre de départ selon le numéro de dossard doit être impérativement respecté dans les compétitions mentionnées et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

4.2.9 Prix d'honneur

L'organisateur prend en charge l'achat de tous les prix d'honneur pour toutes les courses de qualification par catégorie et toutes les courses de finale par catégorie.

La SCS et la CTAMO mettent à disposition des prix d'honneur supplémentaires pour les trois champions suisses et les rangs 2 et 3 pour toutes les catégories des finales combinées.

4.3 Après le tournoi

4.3.1 Livraison des données à CTAMO

Après le déroulement d'une compétition, les données suivantes doivent être transmises par e-mail au département Compétition de la CTAMO au plus tard le jour ouvrable suivant :

- Classements par catégorie et par concours des concours de qualification aux CS en PDF
- Classements par catégorie et par concours des finales de CS en PDF
- Classement général CS par catégorie CS en PDF
- Photos Full-HD des podiums des champions suisses au format JPG

En outre, l'annonce des résultats doit être effectuée conformément à l'art. 2.3.1 Communication des résultats à la CTAMO .

5. ASPECTS SUPPLÉMENTAIRES CSPC

Les obligations générales de l'organisateur doivent être respectées. En complément ou en dérogation à celles-ci, les aspects énumérés ci-dessous entrent en ligne de compte.

5.1 Phase de préparation

5.1.1 Lien avec la CTAMO

Le département Compétition de la CTAMO se tient à disposition pour répondre aux questions.

5.1.2 Invitation des invités d'honneur

Finale CSPC uniquement : tous les membres du comité central de la CSPC et de la CTAMO, la direction du secrétariat de la CSPC, le secrétariat de la CTAMO ainsi que les rédactions en chef de HUNDE et INFOchien doivent être invités par l'organisateur. Les adresses sont envoyées à l'organisateur par le département des compétitions.

5.1.3 Drapeau de l'ASC et de la CTAMO

Finale du CSPC uniquement : Lors de la finale de l'CSPC, le drapeau de la SCS & de la CTAMO doit être accroché. Ceux-ci seront envoyés à l'organisateur par le département des compétitions.

5.1.4 Concours obligatoires

En plus de l'Agility et du Jumping, l'Estafette ASPC doit être réalisée.

5.1.5 Inscription à l'agenda dans AIS

L'inscription dans l'AIS doit être effectuée ou complétée par l'organisateur après l'attribution par la CTAMO.

5.1.6 Infrastructure

La finale de l'ASPC doit se dérouler dans une salle avec un sol approprié et un nombre suffisant de places pour les spectateurs.

5.1.7 Obstacles

Finale ASPC uniquement : des appareils de remplacement équivalents doivent être disponibles sur place.

5.1.8 Juge

Les juges sont désignés et indemnisés par l'organisateur. Aucun Juge Arbitre n'est désigné pour les qualifications.

Lors des courses de qualification, un juge officiel doit être désigné pour l'Estafette afin de surveiller la ligne de départ/d'arrivée.

5.1.9 Juge-Arbitre

Pour la finale, la CTAMO désigne le Juge-Arbitre et prend en charge son indemnisation. Il est également désigné comme troisième juge pour l'Estafette.

L'organisateur est responsable du ravitaillement gratuit du Juge-Arbitre pendant la compétition.

5.1.10 Signalement dans AIS

Enregistrement des équipes

L'enregistrement des équipes CSPC est établi par la CTAMO et passe par le système de la CTAMO.

Tournoi

L'annonce **du type qualification ASPC resp. Finale ASPC** pour le jour du tournoi est effectuée par l'organisateur dans AIS.

5.1.11 Inscriptions aux tournois

L'organisateur détermine la procédure d'inscription.

Qualification CSPC

Le début des inscriptions doit être postérieur à la date limite d'enregistrement des équipes auprès de la CTAMO.

Finale du CSPC

Le début des inscriptions pour toutes les catégories doit avoir lieu au moins 3 jours après la date du dernier tournoi de qualification, car les équipes qualifiées pour la finale ne sont toutes connues qu'à ce moment-là.

5.1.12 Objectifs en matière de calendrier

Qualification CSPC

Aucune autre exigence.

Finale du CSPC

4 semaines avant la finale de l'ASPC, le calendrier provisoire doit être soumis à la CTAMO Ressort Compétition pour examen et approbation.

5.2 Jour du tournoi

5.2.1 Vérification des conditions d'admission

La vérification des conditions d'admission selon le règlement CSPC, art. 3 et suivants, est du ressort de l'association organisatrice.

La CTAMO publie sur son site Internet les listes actuelles des équipes. La composition des équipes y est indiquée.

5.2.2 Aide

L'intervention d'un orienteur est obligatoire.

Le poste de greffier doit être doublé (principe du double contrôle).

Il est en outre recommandé d'engager du personnel supplémentaire pour le ring afin de garantir un déroulement sans problème. Le transport de la laisse du départ à l'arrivée doit être assuré.

5.2.3 Chronométrage

Estafette

Pour l'Estafette, un chronométrage électronique doit être utilisé conformément au règlement CSPC, art. 4.2.1.

Qualification CSPC

Un chronométrage électronique doit en outre être utilisé dans les compétitions officielles, y compris pour la classe 1.

Finale du CSPC

Un chronométrage électronique doit en outre être utilisé dans les compétitions officielles, y compris pour la classe 1.

5.2.4 Site web

L'inscription et les informations relatives au CSPC seront publiées sur le site web de la CTAMO. Les informations et l'inscription au tournoi doivent être mises à disposition sur le site web de l'organisateur.

5.2.5 Informations pour les participants

Les informations doivent être mises à la disposition des participants dans les langues nationales, à savoir l'allemand, le français et l'italien (si des équipes de la langue nationale concernée sont représentées).

5.2.6 Système de haut-parleurs et speaker

Qualification CSPC

Aucune exigence

Finale du CSPC

L'utilisation d'un système de haut-parleurs et d'un speaker est obligatoire. Les informations importantes doivent être annoncées au moins en allemand et en français (si des équipes de la langue nationale respective sont représentées).

5.2.7 Logiciel de tournoi

L'organisateur est tenu d'utiliser un logiciel de tournoi capable d'établir tous les classements et évaluations requis pour les manches de qualification et de finale de l'ASPC, conformément au règlement.

5.2.8 Numéros de départ

Pour l'Estafette, des numéros de départ correspondant à l'ordre de départ peuvent être remis (pas d'obligation).

5.2.9 Prix d'honneur

Qualification CSPC

L'organisateur prend en charge l'achat de tous les prix d'honneur pour les cérémonies de remise des prix des concours d'Agility, de Jumping et d'Estafette ainsi que des autres concours organisés.

La CTAMO se procure et fournit, par catégorie, les prix d'honneur pour les trois premières équipes du classement journalier.

Finale du CSPC

L'organisateur prend en charge l'achat de tous les prix d'honneur pour les cérémonies de remise des prix des concours d'Agility, de Jumping et d'Estafette.

La SCS et la CTAMO mettent à disposition des prix d'honneur supplémentaires pour les trois champions suisses et les rangs 2 et 3 pour toutes les catégories.

5.3 Après le tournoi

5.3.1 Livraison des données à CTAMO

Après le déroulement d'une compétition, les données suivantes doivent être transmises par e-mail au département Compétition de la CTAMO au plus tard le jour ouvrable suivant :

Qualification CSPC

- Classements journaliers sous forme abrégée (total des points par équipe) au format XLS
- Classements journaliers sous forme abrégée (total des points par équipe) en PDF

- Classements journaliers détaillés (points par équipe et par équipe) en PDF
- Liste des équipes CSPC ayant pris le départ (numéro de licence, prénom et nom) au format XLS
- Liste des équipes de remplacement ayant pris le départ de l'Estafette (numéro de licence, numéro d'équipe CSPC, prénom et nom du conducteur de chien) au format XLS
- Lien vers le site web avec tous les classements de l'ASPC (Agility, Jumping, Estafette)

Finale du CSPC

- Classements journaliers sous forme abrégée (total des points par équipe) en PDF
- Classements journaliers détaillés (points par équipe et par équipe) en PDF
- Lien vers le site web avec tous les classements de l'ASPC (Agility, Jumping, Estafette)

En outre, l'annonce des résultats doit être effectuée conformément à l'art. 2.3.1 Communication des résultats à la CTAMO .

6. ASPECTS SUPPLÉMENTAIRES QUALIFICATION EO

Les obligations générales de l'organisateur doivent être respectées. En complément ou en dérogation à ces obligations, les aspects énumérés ci-dessous entrent en ligne de compte.

6.1 Phase de préparation

6.1.1 Lien avec la CTAMO

Le département Compétition CTAMO se tient à disposition pour répondre aux questions.

6.1.2 Invitation des invités d'honneur

Non obligatoire

6.1.3 Drapeau de l'ASC et de la CTAMO

Le drapeau de l'ASC & de la CTAMO doit être accroché lors de la qualification de l'EO. Ceux-ci seront envoyés à l'organisateur par le département Compétition.

6.1.4 Concours obligatoires

Selon le règlement des championnats internationaux

6.1.5 Infrastructure

Les compétitions doivent se dérouler sur un sol approprié.

Une zone de préparation d'au moins 20m² et d'au moins 3m de large, avec au moins 1 haie identique et le même sol que sur le ring de compétition, doit être mise à la disposition des partants à proximité de celui-ci.

Il faut s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace pour les campeurs, les caravanes et les tentes.

6.1.6 Obstacles

Des appareils de remplacement équivalents doivent être disponibles sur place.

6.1.7 Juge

Les juges sont désignés par la CTAMO. L'invitation des juges est faite par la CTAMO, domaine des juges Agility.

L'organisateur organise l'hébergement et le transport de la possibilité d'hébergement au lieu de la manifestation en accord avec la CTAMO Domaine des juges Agility.

Au plus tard quatre semaines avant le tournoi, l'organisateur doit envoyer spontanément aux juges toutes les informations importantes telles que le nombre d'obstacles disponibles, le nombre d'aides, le plan de déroulement, etc. (copie à wettkampf@tkamo.ch).

Si l'organisateur a besoin de juges supplémentaires pour les concours restants, il les cherche et les engage lui-même.

6.1.8 Juge-Arbitre

La CTAMO désigne le Juge-Arbitre et prend en charge sa rémunération.

L'organisateur est responsable du ravitaillement gratuit du Juge-Arbitre pendant la compétition.

6.1.9 Annonce officielle dans AIS

Inscription

L'enregistrement pour la qualification d'OP est établi par la CTAMO et passe par le système de la CTAMO.

Tournoi

L'annonce de la journée de tournoi est effectuée par la CTAMO dans AIS de type EO-Quali.

6.1.10 Inscriptions aux tournois

L'inscription aux tournois se fait via le système CTAMO.

6.1.11 Objectifs en matière de calendrier

Le département Compétition met à la disposition de l'organisateur le modèle d'horaire avec la répartition des juges. L'organisateur complète le modèle d'horaire avec des inscriptions supplémentaires (présentation des équipes, annonce du classement, pauses éventuelles, etc.)

4 semaines avant le premier jour du tournoi, l'horaire provisoire doit être soumis à la CTAMO Ressort Compétition pour examen et approbation. L'attribution des juges est effectuée par la CTAMO.

Une semaine avant le premier jour du tournoi, l'horaire définitif doit être soumis à la CTAMO, département Compétition, pour examen et approbation. Lors de l'établissement de l'horaire définitif, seuls les temps peuvent être adaptés de manière adéquate à la liste d'inscription.

6.2 Jour du tournoi

6.2.1 Aide

L'intervention d'un orienteur est obligatoire.

Le poste de greffier doit être doublé (principe du double contrôle).

Il est en outre recommandé d'engager du personnel supplémentaire pour le ring afin de garantir un déroulement sans accroc. Le transport de la laisse du départ à l'arrivée doit être assuré.

6.2.2 Chronométrage

L'utilisation d'un chronomètre électronique est obligatoire. De plus, un affichage du numéro de dossard actuel, du temps de course et des erreurs doit être utilisé.

Au moins une installation de remplacement pour le chronométrage électronique doit être disponible sur place.

L'utilisation d'un affichage des résultats pour le classement, les classements intermédiaires en cours, etc. est souhaitable.

6.2.3 Site web

La CTAMO publie des informations sur la qualification de l'OT sur www.tkamo.ch.

6.2.4 Informations pour les participants

Les informations doivent être mises à la disposition des participants dans les langues nationales, à savoir l'allemand, le français et l'italien.

6.2.5 Système de haut-parleurs et speaker

L'utilisation d'un système de haut-parleurs et d'un speaker est obligatoire. L'annonce d'informations importantes doit se faire au moins en allemand et en français.

6.2.6 Logiciel de tournoi

L'organisateur est tenu d'utiliser un logiciel de tournoi capable d'établir tous les classements et évaluations requis pour les manches de qualification EO conformément au règlement. La mise à disposition des classements par points et des classements combinés se fait via le système CTAMO.

6.2.7 Numéros de départ

Pour toutes les épreuves de qualification, un ordre de départ correspondant aux numéros de dossard doit être garanti. L'attribution des numéros de départ se fait de manière aléatoire et sur une base électronique (pas de tirage à la main).

Si le terrain de départ le permet, la distance entre deux chiens du même conducteur doit être d'au moins 20 chiens.

Il est facultatif de mettre à disposition des participants des dossards pour les compétitions. L'ordre de départ doit être impérativement respecté dans les compétitions mentionnées et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

6.2.8 Prix d'honneur

L'organisateur prend en charge l'achat de tous les prix d'honneur pour toutes les cérémonies de remise des prix.

6.3 Après le tournoi

6.3.1 Livraison des données à CTAMO

L'établissement des classements par points et des classements combinés est effectué par le système CTAMO. Pour cela, la communication des résultats des manches de qualification doit être effectuée conformément à l'art. 2.3.1 Communication des résultats à la CTAMO. Ensuite, le classement par points et le classement combiné sont visibles dans le système CTAMO et peuvent être téléchargés sous forme de fichier PDF. Le classement standard pour l'annonce officielle des résultats est établi automatiquement par le système CTAMO et est disponible dans le système CTAMO sous "Résultats". Les instructions à ce sujet sont mises à la disposition de l'organisateur par le département Compétition.

7. ASPECTS SUPPLÉMENTAIRES QUALIFICATION POUR LA COUPE DU MONDE

Les obligations générales de l'organisateur doivent être respectées. En complément ou en dérogation à ces obligations, les aspects énumérés ci-dessous entrent en ligne de compte.

7.1 Phase de préparation

7.1.1 Lien avec la CTAMO

Le département Compétition CTAMO se tient à disposition pour répondre aux questions.

7.1.2 Invitation des invités d'honneur

Non obligatoire

7.1.3 Drapeau de l'ASC et de la CTAMO

Les drapeaux de l'ASC & de la CTAMO doivent être accrochés lors de la finale de qualification pour les championnats du monde. Ceux-ci seront envoyés à l'organisateur par le département des compétitions.

7.1.4 Concours obligatoires

Selon le règlement des championnats internationaux

7.1.5 Infrastructure

Les épreuves de qualification et les finales doivent se dérouler dans une salle sur un sol approprié.

Une zone de préparation d'au moins 20m² et d'au moins 3m de large, avec au moins 1 haie identique et le même sol que sur le ring de compétition, doit être mise à la disposition des partants à proximité de celui-ci.

Il faut s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace pour les campeurs, les caravanes et les tentes.

7.1.6 Obstacles

Des appareils de remplacement équivalents doivent être disponibles sur place.

7.1.7 Juge

Les juges sont désignés par la CTAMO. L'invitation des juges est faite par la CTAMO, domaine des juges Agility.

L'organisateur organise l'hébergement et le transport de la possibilité d'hébergement au lieu de la manifestation en accord avec la CTAMO Domaine des juges Agility.

L'organisateur doit envoyer spontanément aux juges, au plus tard quatre semaines avant le tournoi, toutes les informations importantes telles que le nombre d'obstacles disponibles, le nombre d'assistants, le plan de déroulement, etc.

Si l'organisateur a besoin de juges supplémentaires pour les concours restants, il les cherche et les engage lui-même.

7.1.8 Juge-Arbitre

La CTAMO désigne le Juge-Arbitre et prend en charge son indemnisation. Le Juge-Arbitre règle ses frais directement avec le département des finances de la CTAMO via le formulaire de frais.

L'organisateur est responsable du ravitaillement gratuit du Juge-Arbitre pendant la compétition

7.1.9 Annonce officielle dans AIS

Inscription

L'enregistrement pour la qualification aux championnats du monde est établi par la CTAMO et se fait via le système CTAMO.

Tournoi

L'annonce de la journée de tournoi est faite par la CTAMO dans AIS de type CM-Quali.

Pour la finale des qualifications aux championnats du monde, la CTAMO saisit dans AIS trois entrées de type "WM-Quali Final". Une manche d'Agility et une manche de Jumping sont enregistrées par "jour de compétition". Les instructions sont mises à la disposition de l'organisateur par le département Compétition.

7.1.10 Inscriptions aux tournois

L'inscription aux tournois se fait via le système CTAMO.

La CTAMO se charge de l'encaissement des frais d'enregistrement et des frais d'inscription. La CTAMO verse un acompte à l'organisateur avant le tournoi. Le décompte définitif est effectué après la clôture de toutes les manifestations de qualification. Le nombre de frais d'inscription reçus moins les désistements/remboursements justifiés est déterminant.

7.1.11 Objectifs en matière de calendrier

Le département Compétition met à la disposition de l'organisateur le modèle d'horaire avec la répartition des juges. L'organisateur complète le modèle d'horaire avec des inscriptions supplémentaires (présentation des équipes, annonce du classement, pauses éventuelles, etc.)

4 semaines avant le premier jour du tournoi, l'horaire provisoire doit être soumis à la CTAMO Ressort Compétition pour examen et approbation. L'attribution des juges est effectuée par la CTAMO.

Une semaine avant le premier jour du tournoi, l'horaire définitif doit être soumis à la CTAMO, département Compétition, pour examen et approbation. Lors de l'établissement de l'horaire définitif, seuls les temps peuvent être adaptés de manière adéquate à la liste d'inscription.

7.2 Jour du tournoi

7.2.1 Aide

L'intervention d'un orienteur est obligatoire.

Le poste de greffier doit être doublé (principe du double contrôle).

En outre, un assistant doit être mis à disposition pour bloquer l'obstacle de départ jusqu'à ce que le juge autorise la course.

Il est en outre recommandé d'engager du personnel supplémentaire pour le ring afin de garantir un déroulement sans accroc. Le transport de la laisse du départ à l'arrivée doit être assuré.

7.2.2 Chronométrage

L'utilisation d'un chronomètre électronique est obligatoire. De plus, un affichage du numéro de dossard actuel, du temps de course et des erreurs doit être utilisé.

Au moins une installation de remplacement pour le chronométrage électronique doit être disponible sur place.

L'utilisation d'un affichage des résultats pour le classement, les classements intermédiaires en cours, etc. est souhaitable

La projection est obligatoire pour la finale de qualification pour la Coupe du monde.

7.2.3 Affichage des résultats

Une ou plusieurs annonces doivent être utilisées pour afficher les résultats du classement général.

7.2.4 Site web

La CTAMO publie des informations sur les qualifications pour les championnats du monde sur www.tkamo.ch.

7.2.5 Informations pour les participants

Les informations doivent être mises à la disposition des participants dans les langues nationales, à savoir l'allemand, le français et l'italien.

7.2.6 Système de haut-parleurs et speaker

L'utilisation d'un système de haut-parleurs et d'un speaker est obligatoire. L'annonce d'informations importantes doit se faire au moins en allemand et en français.

7.2.7 Logiciel de tournoi

L'organisateur est tenu d'utiliser un logiciel de tournoi capable d'établir tous les classements et évaluations requis pour les manches de qualification aux championnats du monde conformément au règlement. La mise à disposition des classements par points et des classements combinés se fait via le système CTAMO.

7.2.8 Numéros de départ

Pour toutes les épreuves de qualification, un ordre de départ correspondant aux numéros de dossard doit être garanti. L'attribution des numéros de départ se fait de manière aléatoire et sur une base électronique (pas de tirage à la main).

Si le terrain de départ le permet, la distance entre deux chiens du même conducteur doit être d'au moins 20 chiens.

Il est facultatif de mettre à disposition des participants des dossards pour les compétitions.

L'ordre de départ doit être impérativement respecté dans les compétitions mentionnées et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

7.2.9 Prix d'honneur

L'organisateur prend en charge l'achat de tous les prix d'honneur, etc. pour toutes les cérémonies de remise des prix.

7.3 Après le tournoi

7.3.1 Livraison des données à CTAMO

L'établissement des classements par points et des classements combinés est effectué par le système CTAMO. Pour cela, la communication des résultats des manches de qualification doit être effectuée conformément à l'art. 2.3.1 Communication des résultats à la CTAMO. Ensuite, le classement par points et le classement combiné sont visibles dans le système CTAMO et peuvent être téléchargés sous forme de fichier PDF. Le classement standard pour la communication officielle des résultats est établi automatiquement par le système CTAMO et est disponible dans le système CTAMO sous "Résultats". Les instructions à ce sujet sont mises à la disposition de l'organisateur par le département Compétition

8. ASPECTS SUPPLÉMENTAIRES QUALIFICATION SAO

Les obligations générales de l'organisateur doivent être respectées. En complément ou en dérogation à ces obligations, les aspects énumérés ci-dessous entrent en ligne de compte.

8.1 Phase de préparation

8.1.1 Lien avec la CTAMO

Le département Compétition CTAMO se tient à disposition pour répondre aux questions.

8.1.2 Invitation des invités d'honneur

Non obligatoire

8.1.3 Drapeau de la SCS et de la CTAMO

Le dernier jour du tournoi de qualification SAO, le drapeau de la SCS & de la CTAMO doit être accroché. Ceux-ci seront envoyés à l'organisateur par le département des compétitions.

8.1.4 Concours obligatoires

Selon le règlement des championnats internationaux

8.1.5 Infrastructure

Les épreuves de qualification et les finales doivent se dérouler dans une salle sur un sol approprié.

Une zone de préparation d'au moins 20m² et d'au moins 3m de large, avec au moins 1 haie identique et le même sol que sur le ring de compétition, doit être mise à la disposition des partants à proximité de celui-ci.

Il faut s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace pour les campeurs, les caravanes et les tentes.

8.1.6 Obstacles

Des appareils de remplacement équivalents doivent être disponibles sur place.

8.1.7 Juge

Les juges sont désignés par la CTAMO. L'invitation des juges est faite par la CTAMO, domaine des juges Agility.

L'organisateur organise l'hébergement et le transport de la possibilité d'hébergement au lieu de la manifestation en accord avec la CTAMO Domaine des juges Agility.

L'organisateur doit envoyer spontanément aux juges, au plus tard quatre semaines avant le tournoi, toutes les informations importantes telles que le nombre d'obstacles disponibles, le nombre d'assistants, le plan de déroulement, etc.

Si l'organisateur a besoin de juges supplémentaires pour les concours restants, il les cherche et les engage lui-même.

8.1.8 Juge-Arbitre

La CTAMO désigne le Juge-Arbitre et prend en charge son indemnisation. Le Juge-Arbitre règle ses frais directement avec le département des finances de la CTAMO via le formulaire de frais.

L'organisateur est responsable du ravitaillement gratuit du Juge-Arbitre pendant la compétition

8.1.9 Annonce officielle dans AIS

Inscription

L'enregistrement pour la qualification SAO est établi par la CTAMO et passe par le système CTAMO.

Tournoi

L'annonce de la journée de tournoi est faite par la CTAMO dans AIS du type SAO-Quali.

8.1.10 Inscriptions aux tournois

L'inscription aux tournois se fait via le système CTAMO.

8.1.11 Objectifs en matière de calendrier

Le département Compétition met à la disposition de l'organisateur le modèle d'horaire avec la répartition des juges. L'organisateur complète le modèle d'horaire avec des inscriptions supplémentaires (présentation des équipes, annonce du classement, pauses éventuelles, etc.)

4 semaines avant le premier jour du tournoi, l'horaire provisoire doit être soumis à la CTAMO Ressort Compétition pour examen et approbation. L'attribution des juges est effectuée par la CTAMO.

Une semaine avant le premier jour du tournoi, l'horaire définitif doit être soumis à la CTAMO, département Compétition, pour examen et approbation. Lors de l'établissement de l'horaire définitif, seuls les temps peuvent être adaptés de manière adéquate à la liste d'inscription.

8.2 Jour du tournoi

8.2.1 Aide

L'intervention d'un orienteur est obligatoire.

Le poste de greffier doit être doublé (principe du double contrôle).

De plus, un assistant doit être mis à disposition pour bloquer l'obstacle de départ jusqu'à ce que le juge autorise la course.

Il est en outre recommandé d'engager du personnel supplémentaire pour le ring afin de garantir un déroulement sans accroc. Le transport de la laisse du départ à l'arrivée doit être assuré.

8.2.2 Chronométrage

L'utilisation d'un chronomètre électronique est obligatoire. De plus, un affichage du numéro de dossard actuel, du temps de course et des erreurs doit être utilisé.

L'utilisation d'un affichage des résultats pour le classement, les classements intermédiaires en cours, etc. est souhaitable

La projection est obligatoire pour la finale de qualification pour la Coupe du monde.

8.2.3 Affichage des résultats

Une ou plusieurs annonces doivent être utilisées pour afficher les résultats du classement général.

8.2.4 Site web

La CTAMO publie des informations sur la qualification SAO sur www.tkamo.ch.

8.2.5 Informations pour les participants

Les informations doivent être mises à la disposition des participants dans les langues nationales, à savoir l'allemand, le français et l'italien.

8.2.6 Système de haut-parleurs et speaker

L'utilisation d'un système de haut-parleurs et d'un speaker est obligatoire. L'annonce d'informations importantes doit se faire au moins en allemand et en français.

8.2.7 Logiciel de tournoi

L'organisateur est tenu d'utiliser un logiciel de tournoi capable d'établir tous les classements et évaluations requis pour les manches qualificatives SAO conformément au règlement. La mise à disposition des classements par points et des classements combinés se fait via le système CTAMO.

8.2.8 Numéros de départ

L'attribution des numéros de dossard se fait de manière aléatoire et sur une base électronique (pas de tirage à la main).

Si le terrain de départ le permet, la distance entre deux chiens du même conducteur doit être d'au moins 20 chiens.

Il est facultatif de mettre à disposition des participants des dossards pour les compétitions.

L'ordre de départ selon le numéro de dossard doit être impérativement respecté dans les compétitions mentionnées et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

8.2.9 Prix d'honneur

L'organisateur prend en charge l'achat de tous les prix d'honneur, etc. pour toutes les cérémonies de remise des prix.

8.3 Après le tournoi

8.3.1 Livraison des données à CTAMO

L'établissement des classements par points et des classements combinés est effectué par le système CTAMO. Pour cela, la communication des résultats des manches de qualification doit être effectuée conformément à l'art. 2.3.1 Communication des résultats à la CTAMO. Ensuite, le classement par points et le classement général sont visibles dans le système CTAMO et peuvent être téléchargés sous forme de fichier PDF. Le classement standard pour la communication officielle des résultats est établi automatiquement par le système CTAMO et est disponible dans le système CTAMO sous "Résultats". Les instructions à ce sujet sont mises à la disposition de l'organisateur par le département Compétition.

9. ADRESSES ET LIENS IMPORTANTS

Secrétariat CTAMO	Secrétariat de la SCS, Thalstrasse 49, 4710 Balsthal sekretariat@tkamo.ch Tél. 031 306 62 62
Ressort Finances	Michael Lange, finanzen@tkamo.ch
Département Compétitions	Faiitan Würsch, wettkampf@tkamo.ch
Ressort organe de contrôle	kontrollstelle@tkamo.ch
Ressort public relations	Corinne Gysin, pr@tkamo.ch
Webmaster www.tkamo.ch	Sascha Grunder, kontrollstelle@tkamo.ch
Règlements, directives, dispositions d'exécution, liste des juges, etc.	à consulter sur www.tkamo.ch

10. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent cahier des charges a été adopté par la CTAMO le 08.10.2025 et entre vigueur avec effet au 01.01.2026. Il remplace toutes les dispositions antérieures adoptées dans ce contexte.

Peter Feer
Président de la CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président de la CTAMO